

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Gare de NOGENT sur Seine (10) - Aménagement d'un pôle d'échanges multi-
-modal

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF Gares&Connexions

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BEGOUX Claude, Directeur de projet

RCS / SIRET

5 52 0 49 4 47 8 94 21

Forme juridique

601

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40°:aire de stationnement ouverte au public	Parking pouvant accueillir 257 unités. La Commune possède un PLU qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Dans le cadre général de l'aménagement d'un pôle d'échanges multi -
- modal, le projet consiste à aménager un parc de stationnement de 257
places destiné aux utilisateurs de la gare de NOGENT sur Seine.

4.2 Objectifs du projet

Procéder à la rénovation d'une aire de stationnement déjà existante mais en mauvais état.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Aménagement d'un espace de stationnement organisé en lieu et place de l'espace actuel, fortement dégradé.

Création de cet équipement au bénéfice des utilisateurs de la gare:

- stationnement pour automobiles individuelles
- stationnement dédié aux deux - roues
- places de dépose minute
- emplacement pour autocars desservant la gare
- places dédiées aux taxis
- cheminements piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite
- écoulement des eaux pluviales à traiter par la mise en oeuvre de noues végétalisées

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Parking gratuit

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis d'aménager sera déposé.

Un courrier a été adressé à Mr le Sous -Préfet pour savoir si le projet est soumis à une prescription archéologique.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain à aménager	8 182 m2
Nombre de places de stationnement (situation cible)	257

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Place Jean Moulin
10400 NOGENT sur Seine

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 30' 09" E Lat. 48° 29' 37" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Aire de stationnement non organisée et en mauvais état.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la Ville de NOGENT sur Seine approuvé le 23/02/2005 en cours de révision.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En cours de création. Actuellement, ce site se trouve inclus dans le périmètre < 500 m par rapport au pavillon Henri IV
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de protection contre les inondations PPI (approuvé) Plan de protection vis à vis du centre de production nucléaire (approuvé) Plan de prévention rupture de barrage (présenté)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pavillon Henri IV

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement prévu prendra place sur le parking actuel de la gare.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Barrage
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proximité de voies ferrées
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage nocturne du parc de stationnement
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Récupération des eaux de pluie dans des noues paysagères
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation de la capacité de stationnement en gare par rapport à la situation actuelle sera de nature à générer moins de stationnement sauvage dans les rues alentour

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a été conçu selon une logique environnementale (utilisation des matériaux, traitement des eaux de pluie, utilisation de LED pour l'éclairage).

En outre, le projet ne consiste pas à créer une aire de stationnement ex nihilo puisque celle-ci existe déjà ; il consiste bien à rénover l'existant et à l'organiser au mieux de l'intérêt des utilisateurs.

Compte tenu de ce qui est consigné supra, la dispense d'étude d'impact nous semble s'imposer.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> • Dossier de permis d'aménager • Notice descriptive ('état projeté') extrait du dossier AVP

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

REIMS

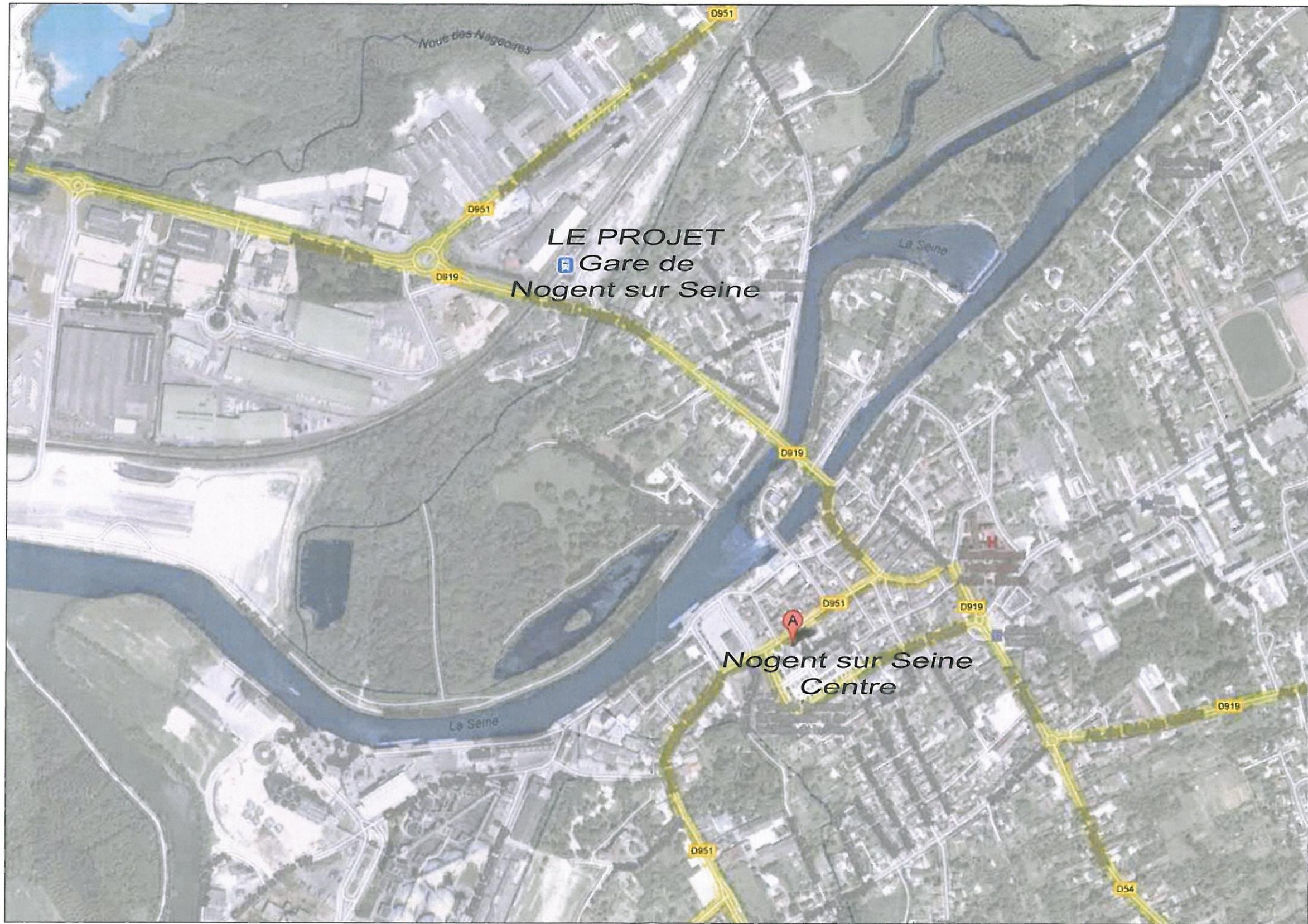
le,

24 juin 2013

Signature



Claude BEGOUX



Demandeur : Claude BEGOUX
Gares et Connexions
Place de la Gare, 51 100 Reims

Architecte : Thierry TEULET
Gares et Connexions
14 Viaduc Kennedy 54 052 Nancy Cedex

Nogent sur Seine
Pôle d'échanges Multimodal
Permis d'Aménager

PLAN DE SITUATION

PCR
EMETTEUR

NSS
PROJET

PA
PHASE

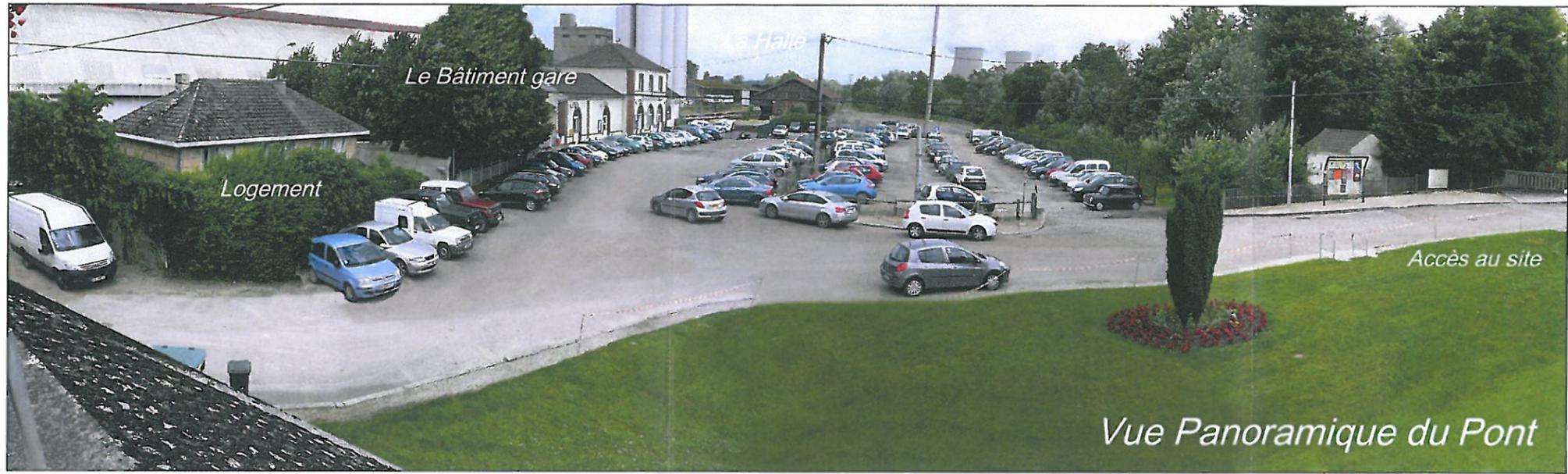
PEM
TYPE

GAN
IDENTIFIANT

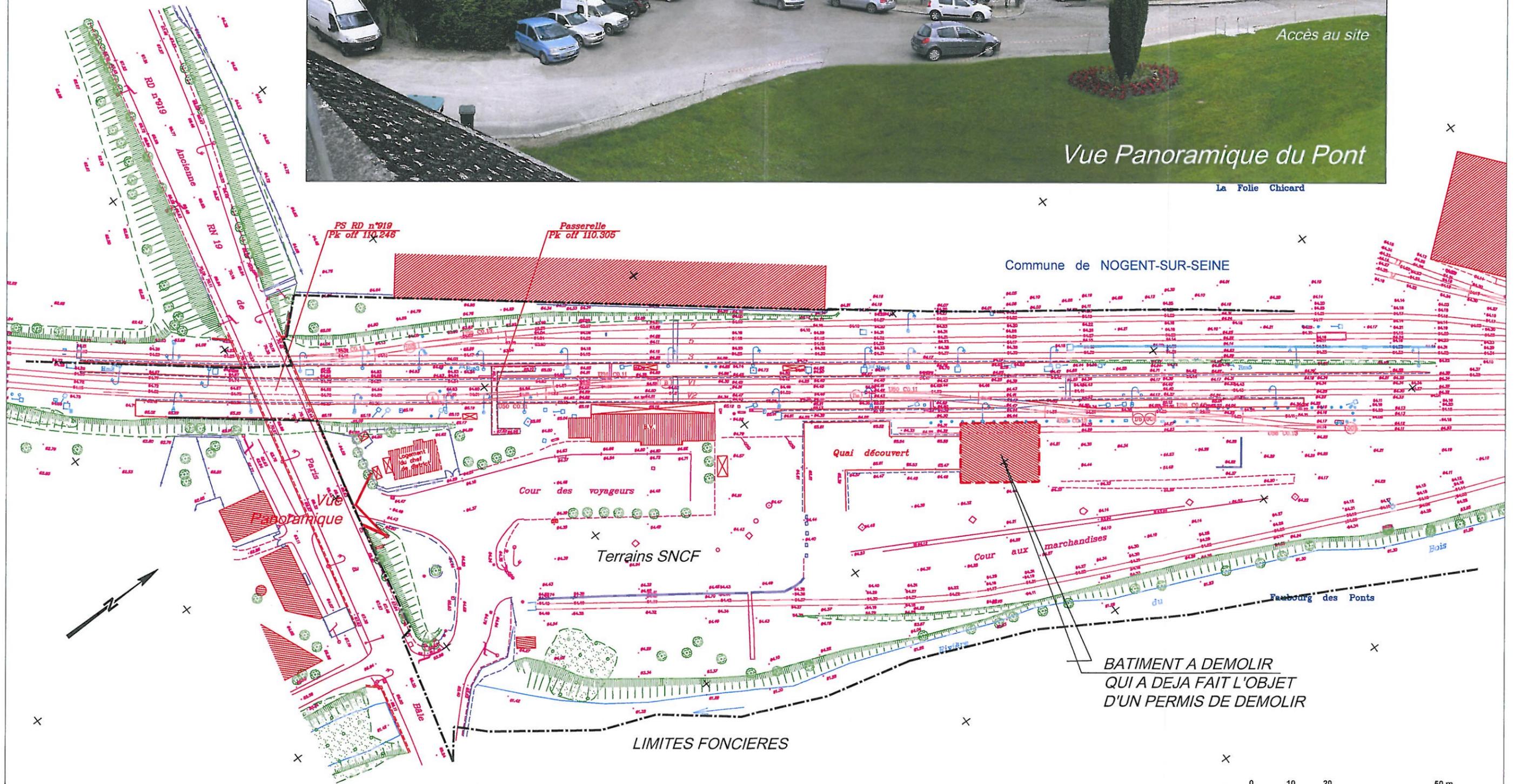
LOT
LOT

PA1
...

A
INDICE



La Folie Chicard



Demandeur : Claude BEGOUX
Gares et Connexions
Place de la Gare, 51 100 Reims

Architecte : Thierry TEULET
Gares et Connexions
14 Viaduc Kennedy 54 052 Nancy Cedex

Nogent sur Seine
Pôle d'échanges Multimodal
Permis d'Aménager

PLAN ETAT ACTUEL

PCR
EMETTEUR

NSS
PROJET

PA
PHASE

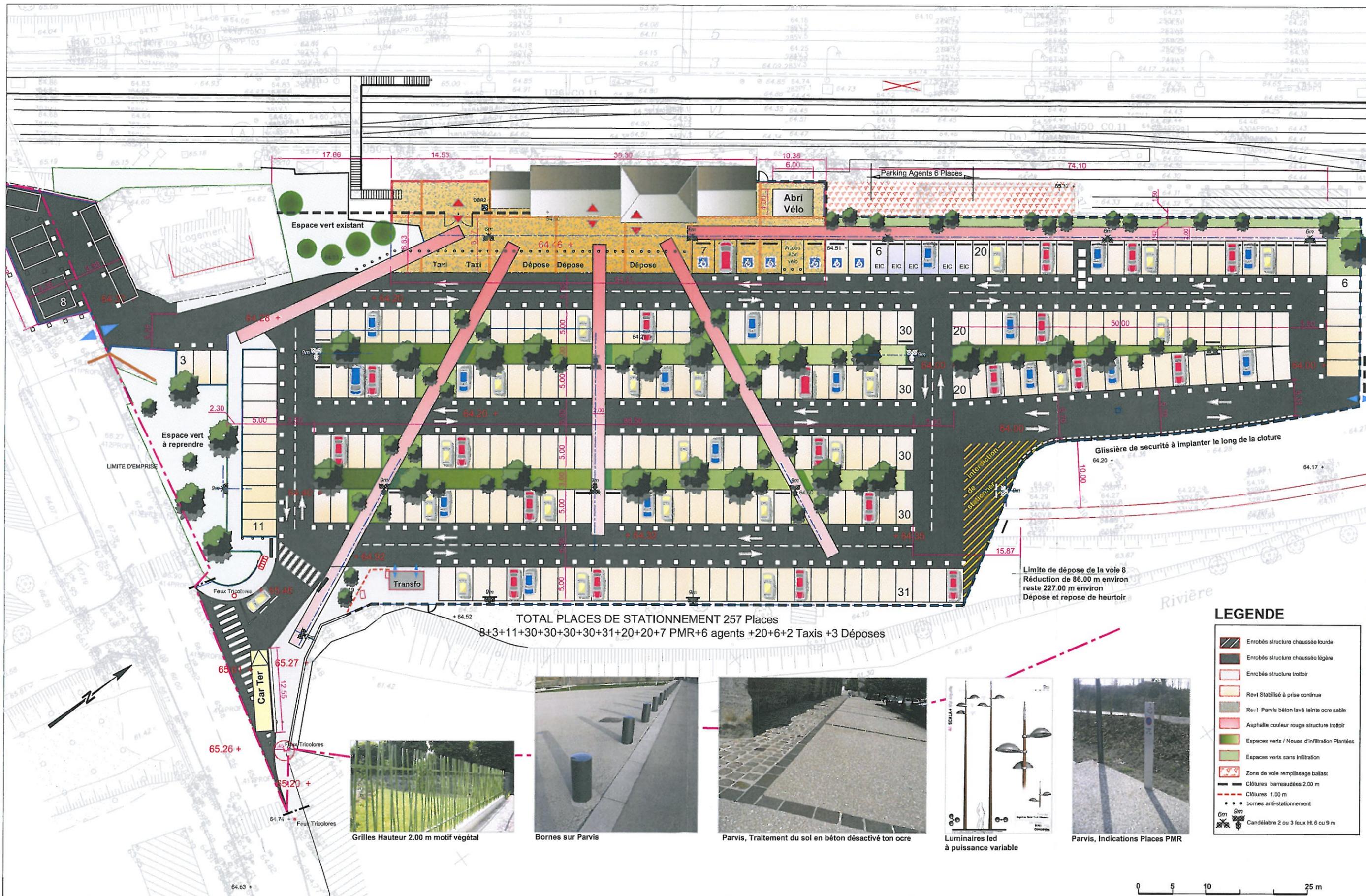
PEM
TYPE

GAN
IDENTIFIANT

LOT
LOT

PA3
...

A
INDICE



Demandeur : Claude BEGOUX
 Gares et Connexions
 Place de la Gare, 51 100 Reims

Architecte : Thierry TEULET
 Gares et Connexions
 14 Viaduc Kennedy 54 052 Nancy Cedex

Nogent sur Seine
 Pôle d'échanges Multimodal
 Permis d'Aménager

PLAN ETAT PROJETE

PCR	NSS	PA	PEM	GAN	LOT	PA4	A
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	LOT	N°	INDICE

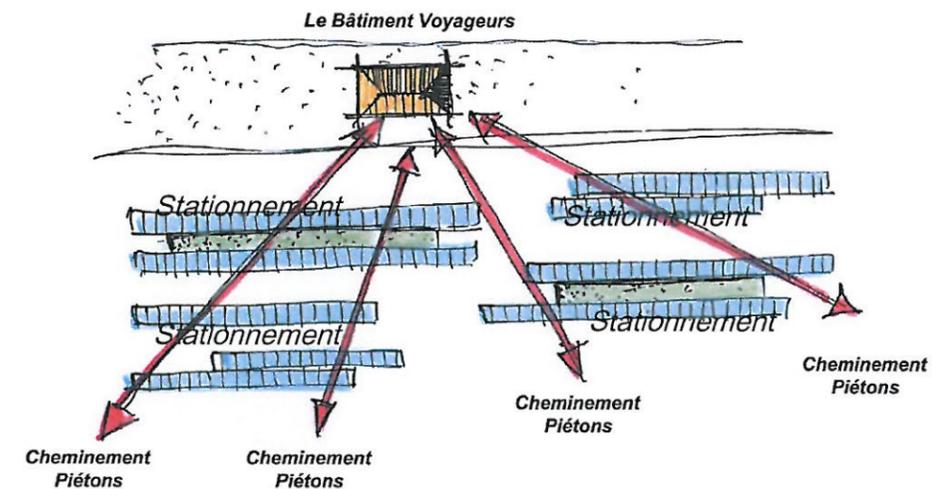


La SNCF, et la collectivité ont décidé de requalifier l'accès à la gare de Nogent sur Seine et notamment le parc de stationnement qui se trouve sur la cour de la gare.

Celui ci très fortement dégradé et ne répondant pas aux besoins des voyageurs aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif va être remanié afin d'offrir un service plus adapté aux utilisateurs. Les travaux doivent être réalisés en 2014.

Les objectifs du projet retenu sont multiples, au delà de mettre à disposition du public une zone de stationnement d'une capacité élargie, il y a une volonté d'inscrire cet aménagement dans une thématique environnementale affirmée. De même la nécessité de créer un espace principalement dédié à l'automobile doit prendre en compte des cheminements piétons identifiés et sécurisés. Chaque automobiliste qui va prendre le train devient par la force des choses à un moment donné piéton à son tour.

PRINCIPE / CONCEPT RETENU POUR LE PARC DE STATIONNEMENT



Organiser l'espace en prenant en compte les automobiles, mais aussi les piétons : sécuriser les déplacements

Le principe retenu ci dessus met en place une série de cheminements dédiés aux piétons qui vient irriguer l'espace de la cour de gare, ces cheminements convergent vers le bâtiment voyageurs qui devient de ce fait l'élément principal du pôle d'échanges, c'est la porte d'accès au réseau que l'on met en scène.

La thématique environnementale évoquée ci dessus, se traduit par la mise en place de noues végétalisées afin de permettre l'infiltration des eaux de ruissellement, ces noues vont développer un paysage de zones humides que l'on retrouve sur les berges de la seine toute proche.

PRINCIPE RETENU POUR LES NOUES VEGETALISEES



Des Noues Plantées qui permettront l'infiltration des eaux de pluies, un système économique et respectueux de l'environnement. Proposer Une gestion de l'eau à la parcelle.

Une attention particulière est portée aux autres éléments qui accompagnent l'aménagement, à savoir :

- Un revêtement en enrobé est retenu uniquement pour les zones de circulation autos, les zones de stationnement sont traitées en stabilisé renforcé, ce qui favorisera aussi l'infiltration des eaux de pluies.
- Les cheminements piétons bien identifiables seront traités en enrobé rouge
- Au droit du bâtiment de la gare il est prévu un revêtement de sol plus noble, des bandes structurantes en pavés délimiteront des espaces traités en béton lavé de teinte ocre à l'image du parc de stationnement derrière la mairie.



Le stationnement au niveau de l'église Saint Laurent à Nogent Sur Seine

- Les revêtements de sol seront traités de manière continue sans rupture afin de faciliter les déplacements piétons. des bornes permettrons de délimiter les espaces dévolues aux piétons et ceux dévolues à la circulation autos.

- Des luminaires à leds assurerons l'éclairage de l'espace, Cette technologie nous permettra de faire varier l'intensité du flux lumineux en fonction des périodes de moindre besoin durant la nuit et ainsi générer des économies d'énergie.

- Une clôture métallique de 2.00 m de haut ceinturera le pôle d'échanges afin d'assurer la mise en sécurité réglementaire du site notamment par rapport aux circulations ferroviaires. Cette clôture à barreaudage imitant des tiges de bambou s'intégrera à l'ambiance générale du site fortement végétalisée.

- Le végétal très présent permettra de valoriser l'espace, d'autant plus avec le partenariat envisagé avec la commune pour entretenir les espaces verts, l'aménagement sera de ce fait pérennisé .



Aménagement projeté, vue générale du site



Aménagement projeté, Détail sur noues

*Demandeur : Claude BEGOUX
Gares et Connexions
Place de la Gare, 51 100 Reims*

*Architecte : Thierry TEULET
Gares et Connexions
14 Viaduc Kennedy 54 052 Nancy Cedex*

*Nogent sur Seine
Pôle d'échanges Multimodal
Permis d'Aménager*

PLAN DE MASSE

PCR

EMETTEUR

NSS

PROJET

PD

PHASE

PEM

TYPE

GAN

IDENTIFIANT

LOT

LOT

PA2 3/3

...

A

INDICE

GARE DE NOGENT SUR SEINE

POLE D'ECHANGE MULTIMODAL



GARES & CONNEXIONS - Agence Est Européen
14 Viaduc Kennedy 54 052 Nancy Cedex



DIRECTION DE PROJET

Thierry Galeron : Pôle Emergence
Claude Begoux : Conducteur d'opération

GARES & CONNEXIONS - Agence Est Européen
Responsable de Pôle :
Thierry Teulet, 14 Viaduc Kennedy 54 052 Nancy Cedex



CONCEPTION ET REALISATION

Responsable Antenne de Reims :
Eric Labart, Place de la Gare, 51 100 Reims

Conception : Gilbert Andreini
16 Avenue d'Ivry 75 013 Paris - Tel 01 80 50 93 45

ETAT PROJETE NOTICE DESCRIPTIVE

Dossier AVP

Code Affaire

Avril 2013

Echelle

PCR	NSS	AVP	PEM	GAN	LOT	005	A
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	LOT	N°	INDICE

1 DEFINITION, DESCRIPTION DES TRAVAUX

Travaux préalable : dépose d'une partie de la voie 8 (Voie Fret), raccourcissement d'environ 90 m linéaire de voie avec dépose et repose du heurtoir.

1.1 DEMOLITION, DEGAGEMENT DES EMPRISES

Nettoyage du terrain :

- Démolition du quai haut avec la rampe d'accès.
- Reconfiguration du heurtoir en bout de quai haut
- Réfection de la zone traitée au droit du quai haut avec du ballast
- Démolition de la halle fret avec dépose des équipement électriques et autres fluides
- Démolition du petit bâtiment en bordure de rivière
- Démolition des murs de soutènement, murets, et autres ouvrages en béton, Ainsi que les clôtures et portail
- Suppression de l'ensemble de la signalétique et des divers mobiliers existants
- Suppression de l'ensemble des luminaires et autres mâts (compris câblage).
- Démolition de tous les éléments techniques (gainés chemins de câbles, caniveaux ...) dans l'emprise du projet.
- Débroussaillage de l'ensemble de la végétation sur l'emprise du projet

1.2 TERRASSEMENT

- Terrassement pour mise à niveau de la plateforme et profilage pour évacuation des eaux vers les noues. Déblais évacués hors du site
- Terrassement sur l'ensemble de la surface avec suppression des revêtements + évacuation en décharge.
- Terrassement pour création de fossés de rétention + noues végétalisées (pour l'infiltration des eaux pluviales).

1.3 VOIRIE :

Sont comprises, la couche de réglage et de finition :

- Cheminement piéton traité en asphalte rouge grenailé, avec joints de fractionnement, le pourtour des cheminements sera à traiter avec des cornières en acier galvanisé.

Au droit des noues, le franchissement sera traité avec un massif de fondation en tête de talus un bac acier en fond de coffrage perdu et une dalle béton ferrailée de 20 cm coulée en place. Une réservation de 2.5 cm sera prévue pour le coulage de l'asphalte rouge grenailé. Un garde corps complètera le dispositif de franchissement.
- Voies de circulation, composées de 5 cm d'enrobé sur lit de réglage en laitier. Couche d'accrochage préalable en émulsion
- Voie de circulation lourde vers la zone fret, composées de 6 cm d'enrobé sur lit de réglage en laitier. Couche d'accrochage préalable en émulsion
- Stationnements traité en revêtement stabilisé à prise continue et permettant l'infiltration naturelle des eaux de pluie. ces zones seront traiter avec une bordure P3 en périphérie
- Découpe soignée des enrobés existant et reprofilage de la voirie existante pour raccord sur projet.
- Bordures T2+CS1 pour les limites de trottoirs et les butées de roues le long des fossés.
- Au droit de certains passages piétons, des butées de roues permettront la protection des cheminements.

1.4 PARVIS :

Sont comprises, la couche de réglage et de finition :

- Parvis piéton + VL, réalisé avec des bandes structurantes en pavés de format 15x20, et remplissage en béton lavé entre les bandes. Géotextile anti-contaminant à prévoir.
- Bornes anti-franchissement pour délimitation du parvis
- Places PMR avec logo au sol et panneau de signalisation en tôle découpée
- Places SNCF à marquer au sol avec peinture

1.5 TROTTOIR

- A l'entrée du PEM réalisation de trottoirs, en composées de 4 cm d'enrobé sur lit de réglage en laitier, bordures T2 et T2 surbaissées en granit à mettre en place
- Bordure de quai bus granit au droit du bus

1.6 ABRI VELO

L'abri à prévoir est un mobilier du catalogue SNCF " j'achète pour les gares " cet abri n'est pas fermé, il est à la libre disposition des voyageurs. des massifs de fondation sont à prévoir, ainsi que les accroches prévues au contrat cadre SNCF.

1.7 RESEAUX

La réfection de la cour de gare sera mise à profit pour enterrer l'ensemble des réseaux aériens existants sur le site, à savoir : Réseau ERDF et Télécom tel que défini sur les plans. Seule la traversée de la N19 existante sera conservée (Ligne Electrique)

1.8 ASSAINISSEMENT :

Passage caméra pour se rendre compte du réseau existant, raccordement et continuité du réseau à assurer pour ce qui est hors parking.

Chaque noue permettra l'infiltration des eaux résiduelles non absorbées par les zones de stationnement

1.9 ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Les travaux comprendront les fouilles en tranchée, les câbles et les fourreaux, chambre de tirage. Fourniture et pose de l'élément d'éclairage, ainsi que la création du massif.

Eclairage par mat candélabre d'une hauteur d'environ 9 m et 6m, avec 2 ou 3 feux Led.

Au pied de certains luminaires des butées de roues permettront la protection des équipements.

Branchement de ces luminaires sur le réseau de la ville. Le point de branchement prévu est situé à l'entrée du PEM. L'armoire de commande existante est équipée d'un régulateur et abaisseur de tension, afin de limiter les consommations électriques, les candélabres seront équipés d'une horloge astronomique qui permettra un abaissement significatif du flux lumineux et donc des consommations.

Un scénario d'éclairage sera proposé à l'issu de la phase PRO

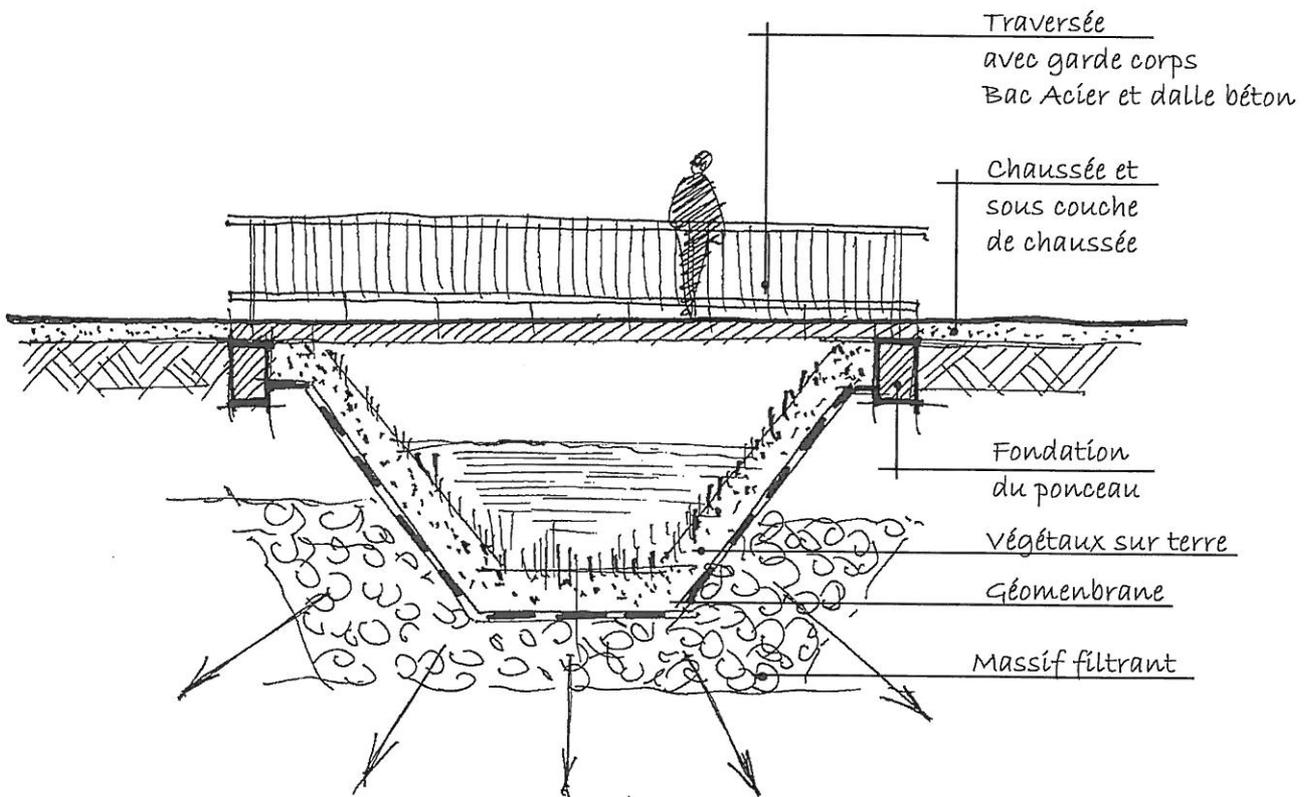
1.10 ESPACE VERT :

Les travaux se composent principalement de fossés de rétention + noues végétalisées ; permettant la rétention et l'infiltration des eaux pluviales du parking :

- Géomembrane sur les 4 faces.
- En fonction de l'infiltration des sols, mise en place ou non de galets de rivière sur le linéaire des noues sur une hauteur de 1.00 m environ

- Mise en œuvre de terre végétale sur environ 30cm.
- Engazonnement sur la partie haute des fossés.
- Plantation d'arbres à moyen développement en partie haute du fossé.
- Plantation de roseaux et autres typologies de miscanthus, dans la partie basse des fossés (noues drainantes).
- Elagage des arbres conservés sur le parking, au droit de la rivière attenante.
- Elagage des arbres conservés au droit de l'accès en gare sur le quai 1

COUPE DE PRINCIPE SUR NOUES



Infiltration de l'eau dans les couches sablonneuses

1.11 OUVRAGE DIVERS :

Les travaux comprennent la fourniture et la pose (compris massifs) de :

- Signalisation routière par panneaux et marquages au sol pour la circulation.
- En périmétrie du projet, Clôture en acier peint à barreaux vertical, hauteur 2.00 m
Sur la partie de la voie 8 conservée, mise en place d'une glissière de sécurité
- Nettoyage + peinture des clôtures béton existantes conservées
- Portail de réemploi motorisé à repeindre mis en place au bout du parking, pour accès vers la zone Fret (largeur de 4.00 m, hauteur 2.00 m)
- Portillon pour accès direct sur quai côté abri vélo largeur 1.00 m, hauteur 2.00 m
- Portail portes battantes ouverture de 4.00 m pour accès direct sur quai, hauteur 2.00 m
- Poubelles avec massif de fondation sur parvis
- Bandes de marquage et signalétique au sol par peinture sur enrobé, bandes routières collées sur béton lavé
- Au droit des noues un dispositif de butée de roue sera mis en place avec des rondins de mélèze non continus